



## DEMANDE DE « PRÊT SOCIAL ÉLÈVE GARDIEN DE LA PAIX »

**Montant maximum : 800 € - sans intérêts**

*Les frais de dossier représentent 1,5 % du capital prêté et seront déduits du capital versé*

**Bénéficiaires** : élèves gardiens de la paix en position d'activité, rémunérés par le ministère de l'Intérieur.

**Le prêt est limité à 800 € et est remboursable sur 10 mois maximum. Le prêt devra être remboursé avant la fin de la scolarité.**

**Dossier à déposer auprès de l'assistant(e) du service social des personnels du ministère de l'Intérieur.**

EMPRUNTEUR		CO-EMPRUNTEUR	
M.	Mme	M.	Mme
Nom :		Nom :	
Nom de jeune fille :		Nom de jeune fille :	
Prénom(s) :		Prénom(s) :	
Né(e) le :		Né(e) le :	
à :		à :	

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

E-mail :

Au moment de la demande de prêt à la fondation Jean Moulin, faites-vous l'objet d'un plan de surendettement :

OUI

NON

Si oui, merci de joindre au dossier le plan conventionnel de redressement définitif. Une fiche d'informations précontractuelles, valable 1 mois, comportant les éléments nécessaires à la comparaison de différentes offres et permettant à l'emprunteur d'appréhender clairement l'étendue de son engagement lui sera transmise afin qu'il sollicite l'accord de la Banque de France pour contracter ce prêt.

# FICHE DE DIALOGUE

Motif de la demande de prêt :

Montant du prêt sollicité :

Montant de la mensualité souhaité :  
(remboursement sur 10 mois maximum)

## SITUATION FAMILIALE

Célibataire    Marié(e)    Veuf(ve)    Divorcé(e)    Séparé(e)    Union libre    PACS

Nombre d'enfants à charge (jusqu'à 27 ans) :

Autres personnes vivant au foyer :

Nom	Prénom	Date de naissance	Situation

## RESSOURCES ET CHARGES MENSUELLES DU FOYER

RESSOURCES MENSUELLES		CHARGES MENSUELLES	
Rémunération de l'emprunteur		Loyer + charges	
Rémunération du co-emprunteur		Accession à la propriété* + charges	
Rémunération des personnes à charge		Charges courantes :	
Prestations sociales perçues :		Eau	
Allocations familiales		Électricité / gaz	
Allocations logement		Téléphonie	
Allocation adulte handicapé		Mensualité impôts :	
Allocation libre choix		Revenu	
Bourse d'étude		Taxe habitation et redevance TV	
Pension alimentaire perçue		Taxe foncière	
Autres revenus (à préciser) :		Assurances :	
Exemples : revenu foncier, pension retraite, pension invalidité...		Santé	
		Habitation	
		Auto / Moto	
		Mensualité globale des prêts à la consommation*	
		Pension alimentaire versée	
		Saisie / cession sur salaire	
		Autres charges (à préciser) :	
		Exemples : garde d'enfant, loyer étudiant...	
<b>TOTAL RESSOURCES MENSUELLES</b>		<b>TOTAL CHARGES MENSUELLES</b>	

## PRÊTS EN COURS\*

Type de prêt (accession, crédit à la consommation...)	Organisme prêteur	Montant global du prêt	Montant mensuel	Date de fin de crédit

## Cadre réservé à la fondation Jean Moulin

Moyenne journalière :	€	Charges / ressources :	%
-----------------------	---	------------------------	---

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Date et Signature :

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le(s) soussigné(s) certifie(ent) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis et des documents joints,
- ne pas être inscrit au FICP (fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers),
- ne pas être interdit bancaire,
- et, si le prêt est accordé, à le rembourser en totalité conformément au tableau d'amortissement ou par anticipation du solde restant dû en cas de détachement, de démission ou de cessation d'activité.

Date :

Date :

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du co-emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé »



TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE ALLONGERA LES DÉLAIS D'OCTROI DU PRÊT.

### EN CAS D'ACCORD DE LA FJM POUR L'OCTROI DU PRÊT

#### ÉTAPE 1



Réception d'une fiche d'informations pré contractuelles et d'une offre de contrat de crédit.

#### ÉTAPE 2



Renvoi d'un exemplaire à la FJM dûment daté et signé :

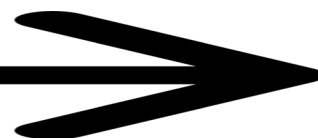
- fiche d'informations pré contractuelles,
- offre de contrat de crédit,
- tableau d'amortissement,
- déclaration de cession du tribunal d'instance de votre domicile si remboursement par cession sur salaire.
- mandat SEPA si remboursement par prélèvement sur compte bancaire.

#### ÉTAPE 3



Déblocage des fonds après expiration du délai de réflexion et du droit de rétractation de 14 jours, à compter de la date que vous avez apposée sur l'offre de prêt.

15 jours



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A VOTRE DOSSIER

- Avis motivé de l'assistant(e) du service social des personnels du ministère de l'Intérieur.
  - Photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'emprunteur et du co-emprunteur.
  - Photocopie de tous les volets des derniers avis fiscaux de l'emprunteur et du co-emprunteur, si déclaration différente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière).
  - Photocopie du dernier bulletin de salaire de l'emprunteur et du co-emprunteur.
  - 1 justificatif de domicile : dernière quittance de loyer pour les locataires, dernière facture EDF pour les propriétaires.
  - 1 relevé d'identité bancaire ou postal sur lequel est versé le salaire, (dans le cadre d'une instance de divorce, joindre un RIB au nom de l'emprunteur uniquement).
  - Photocopie des relevés mensuels de tous les comptes bancaires des 3 derniers mois, sur une durée ininterrompue, de l'emprunteur et du co-emprunteur, avec le solde (copie écran ou photos non acceptées).
  - Fiche de paiement des prestations sociales perçues (allocation logement, allocations familiales...).
  - Dernier bulletin de situation des prêts en cours ou tableau d'amortissement (prêt immobilier et prêt à la consommation).
  - **Justificatif du prêt demandé : relance factures impayées, devis ou facture datant de moins de 3 mois relatif à l'achat...**
- 
- **Pour les agents contractuels, joindre une photocopie intégrale du contrat d'engagement.**

Dans le cas d'un plan de surendettement, joindre :

- la photocopie du plan de redressement définitif et l'autorisation de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers pour contracter ce prêt.

La demande de prêt devra être datée et signée lorsque le dossier sera complet auprès de l'assistant(e) du service social des personnels du ministère de l'Intérieur qui le transmettra, avec son avis motivé, sous couvert de sa hiérarchie, à la

FONDATION JEAN MOULIN  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Service des prêts  
Immeuble Lumière  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

-----

**Tout dossier incomplet sera retourné à l'assistant(e) du service social des personnels du ministère de l'Intérieur.**